



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: Réfection du terrain de camping Silverhorn, parc national Banff		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P420-16-5241/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 006	Date: November 9, 2016 Date : 9 novembre 2016
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-16-00750476		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: November 15, 2016	Time Zone: Mountain Savings Time (MST)
À : 14h00	Le : 15 novembre 2016	Fuseau horaire : Heure normale des Rocheuses (HNR)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch		
Telephone No.: / N° de téléphone : (403) 292-4691	Fax No.: / N° de télécopieur : (403) 292-4475	Email Address: / Courriel : nicole.levesque-welch@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date



MODIFICATION 006

La présente modification vise à répondre aux questions posées dans le cadre de l'appel d'offre 5P420-16-5241/A :

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q26. Le puits de surveillance et la pompe à eau manuelle seront-ils mis hors service par un foreur autorisé conformément aux normes environnementales de l'Alberta?
- A26. La pompe manuelle (B.I. 1.4) a été exclue du contrat, voir le tableau des prix unitaires révisé. Tout puits de surveillance (B.I. 1.5) doit être mis hors service par un foreur autorisé conformément aux normes environnementales de l'Alberta.
- Q27. Pouvez-vous me dire le volume des réservoirs d'effluent sous les toilettes existantes et à quel niveau ils sont remplis?
- A27. Le volume de chaque réservoir est de 1 500 gallons américains. Les réservoirs ont été vidés à 50 % environ lors de la fermeture du terrain de camping. On pourra avoir accès au contenu résiduel quand le bâtiment sera retiré. Il incombe à l'entrepreneur de vider les réservoirs avant de les retirer.
- Q28. Le terrain de camping sera-t-il ouvert pendant la saison 2018? S'il est ouvert, comment la circulation piétonnière sera-t-elle contrôlée dans les zones de semis et de plantation? Les semis et les plants ne survivront pas à la circulation piétonnière. Il sera aussi très difficile de procéder à l'entretien si le terrain de camping est ouvert pendant la période d'entretien.
- A28. Il est prévu que le terrain de camping Silverhorn sera ouvert pendant la saison 2018. La mise en place d'une signalisation et de clôtures permettra de contrôler la circulation piétonnière. Le cas échéant, la mise en place d'une signalisation et de clôtures incombera à l'entrepreneur.
- Q29. Le tableau des prix unitaires comprend 5 mois d'entretien. Les documents mentionnent que la date de fin du projet est le 21 juin 2017 et que la période d'entretien prend fin le 30 septembre 2018. Si nous faisons l'entretien du début avril à septembre 2018, cela fait 6 mois. Les mois d'août et de septembre 2017 nécessiteront aussi de l'entretien.
- A29. Il incombe à l'entrepreneur d'assumer les coûts d'entretien pendant 5 mois comme il est mentionné dans le tableau des prix unitaires. L'entretien doit être fait dans les délais mentionnés dans les spécifications.
- Q30. Pouvez-vous confirmer qu'il n'y a qu'un seul bâtiment sanitaire avec deux cabines pour l'article de soumission 9.1, plutôt que deux bâtiments distincts comme semble indiquer le tableau des quantités? L'article 1.2.2 de la section 03 45 00 mentionne un bâtiment sanitaire complet avec toilettes, urinoirs, etc. Sur les plans, je ne vois qu'un bâtiment sanitaire avec deux cabines séparées par une cloison intérieure en béton.
- A30. Il incombe à l'entrepreneur de fournir deux (2) bâtiments sanitaires complets comme le mentionne le tableau des prix unitaires (B.I. 9.1). Les deux (2) bâtiments sanitaires seront situés au même emplacement (côte à côte) comme le montrent les plans. Pour ce qui est de votre deuxième question, veuillez consulter l'article 1.2.2 de la section 03 45 00, qui figure aussi aux pages L-30, L-31 des dessins de construction 909 pour le terrain de camping Silverhorn.
- Q31. Dessin L-27, détail 4, Foyer. Pouvez-vous expliquer l'utilité d'une plaque frontale en acier laminé de 470 x 140 x 6 mm et dire si c'est requis pour les nouveaux foyers?
- A31. Le dessin et le devis figurant sur le dessin L-27 sont corrects.
- Q32. À la section 32 92 19 il est mentionné que du paillis en copeaux d'écorce sera mélangé au semis. Veuillez confirmer qu'il s'agit d'une erreur et qu'il faut utiliser un ensemencement hydraulique.
- A32. À la section 32 92 19 il devrait être mentionné « ensemencement hydraulique ».



Q33. Pouvez-vous expliquer ce qui justifie les structures de toit pour les deux bâtiments sanitaires spécifiés dans le projet ci-dessus? Je pose la question parce que quelques généraux ont communiqué avec nous concernant certaines de ces unités, cependant notre système vient avec une structure de toit préalablement façonnée que l'on peut teindre pour qu'elle ait exactement le même aspect que la structure de toit en métal (voir les photos ci-jointes qui illustrent des unités assemblées non teintes que nous construisons actuellement pour certains projets des parcs de l'Alberta). Prenez note que nous offrons aussi d'autres textures de nos modèles existants que nous aimerions proposer comme solution de rechange s'il est possible d'envisager une modification pour permettre l'installation d'un toit en béton.

A33. Les bâtiments sanitaires doivent être construits conformément aux dessins et aux devis fournis dans la trousse.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés